



Badminton

PROCEDURES MUTATIONS

Pour Changer de club, il existe une procédure propre à la F.F.H qui est : la Mutation.

FÉDÉRATION FRANÇAISE Explications simples et rapides en quelques lignes.

QUI DOIT MUTER ?

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983

Tous licenciés de la Fédération Française Handisport souhaitant changer de club.

Délégation du Ministère
des Sports

En particulier, la demande de mutation est obligatoire pour les licenciés « compétitions »

La mutation est gratuite pour le badminton

Un Sportif ne peut jamais être licencié dans deux associations pour la pratique du même sport en compétitions

Un licencié peut changer d'association une seule fois durant la même saison sportive, sauf cas exceptionnel accepté par la commission fédérale du sport concerné

Une demande de mutation n'est pas nécessaire pour une personne qui n'a pas été licencié à la FFH durant la saison sportive précédente

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



COMMENT MUTER ?

- Retirer le document de mutation auprès du nouvel club entrant ou sur le site internet Soit sur le site www.badminton-sourd.fr ou bien sur le site de service licence F.F.H
- Compléter les différentes cases concernant :

Les coordonnées du nouvel club que le licencié souhaite s'inscrire

Et les coordonnées de la personne licenciée

Le président du nouvel club doit vérifier la bonne exactitude de la feuille de mutation et les 2 signatures (Président nouvel club et le licencié)

COMMISSION BADMINTON HANDISPORT

Directeur sportif : François JAMES •
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr

Ensuite, le président du nouvel club doit envoyer :

- **Par Lettre Recommandée avec Accusée Réception,**

à l'ancienne association quittée, la feuille originale de la mutation

ET

- **Par courrier simple,**

à la commission fédérale handisport : BADMINTON, au directeur sportif de Badminton, contant 3 éléments :

Une copie de la feuille de mutation

Une copie du bordereau d'envoi LRAR à l'ancien club

L'original de la dernière licence délivrée (pas obligatoire)

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



- Le président de l'association « Quittée » indique sur le feuillet dans la partie correspondante :

C/ L'association quittée

son avis « favorable » ou « défavorable »

avant de l'envoyer à la commission fédérale badminton , à l'adresse du directeur sportif par courrier simple, avant la date limite d'opposition à la mutation.

PARTENAIRE OFFICIEL

- Une fois que le courrier a été reçu par la Commission Fédérale Badminton, le directeur sportif prévient par la suite son accord ou non au service des licences , afin de débloquer la mutation du joueur en cours.

ATTENTION :

Sans réponse à la date limite (cachet de la poste faisant foi) , et sans opposition motivée et justifiée , la mutation est considérée comme tacitement acceptée et aucune réclamation ne peut être prise en compte

COMMISSION BADMINTON HANDISPORT

Directeur sportif : François JAMES •

89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr



Badminton

PERIODE DE MUTATIONS

Concernant la discipline de Badminton :

Période de mutation autorisée :

du 1^{er} Juin au 30 Septembre de l'année en cours.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983

Délégation du Ministère
des Sports

Des mutations sont accordées hors périodes définies, en raison de circonstances exceptionnelles dont les motifs sont appréciés par la commission nationale des sports.

Exemple : changement du lieu de résidence se situant à une distance de 30 km au moins du précédent domicile et sous réserve de produire une pièce justificative officielle de résidence principale. Toute fausse déclaration entraîne un retrait de licence.

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



Une création d'association ne permet pas aux licenciés qui créent l'association de bénéficier d'une mutation hors périodes définies, sans accord de la ou des associations quittées.

PARTENAIRE OFFICIEL

COMMISSION BADMINTON HANDISPORT

Directeur sportif : François JAMES •
89 rue d'Hastings – 14000 CAEN •

Tél. 06 87 56 63 19 • dtfbadminton@gmail.com • www.badminton-sourds.fr